COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 20 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents: Mmes M. DULLIN – R. JAMES-INGRAND - M. ROUSSOT MM. J-G. ROBLIN – M. CONDEMINE – P.BAZIN – Q.PLUBELLE

Excusés: I. THEVENET (pouvoir à P.BAZIN) – J.PISKIN (pouvoir à M.DULLIN) – A.CHAMBARD (pouvoir à Q.PLUBELLE) – E.GOYDADIN (pouvoir à M.ROUSSOT) – S.BENOIST (pouvoir à J-

G.ROBLIN)

Secrétaire de séance : J-G.ROBLIN

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 23 août 2023.

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

VENTE COMMUNE DE L'ETOILE/GAUTHERON ANTOINE

N°36/23 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de vendre la parcelle AK 401 d'une superficie de 1637 m² au prix de 45 000 €
- DIT que la vente se fait au profit de Monsieur GAUTHERON Antoine
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

VENTE COMMUNE DE L'ETOILE/GENERET FLORENT

N°37/23 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la parcelle AK 399 d'une superficie de 240 m² au prix de 2 080 €
- **DIT** que la vente se fait au profit de Monsieur GENERET Florent
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

VENTE GENERET FLORENT/COMMUNE DE L'ETOILE

N°38/23 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir auprès de Monsieur GENERET Florent la parcelle AK 398 d'une superficie de 32m²
- **DIT** que la vente se fera à l'euro symbolique
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

TARIF SPECIAL CANTINE

<u>N°39/23</u> Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer un tarif spécial garderie au prix de 1 euro/jour
- **DIT** que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2023

DECISIONS MODIFICATIVES

<u>N°40/23</u> Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

Investissements:

DI 1641 : + 5600 € RI 1641 : + 5600 €

Fonctionnement:

DF 66111 : + 2110 €
DF 61551 : - 500 €
DF 615221 : - 300 €
DF 615228 : - 500 €
DF 62261 : - 810 €

TRAVAUX RD 38 : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DETR

N°41/23 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ARRETE les modalités de financement à 46 719.50 € HT
- DIT que le montant de la subvention DETR (30%) sera de 14 015.85 €
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge en autofinancement la part restante
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La réunion est levée à 22h. Prochaine réunion le mercredi 18 octobre à 20h00. Le secrétaire de séance

Le Maire